

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Projet de piste cyclable avenue Mendès France - Targé  
Acquisition d'un terrain des consorts Perochon**

Mesdames, Messieurs,

*L'avenue Pierre Mendès France qui mène vers le bourg de Targé est une voie très fréquentée par les automobilistes. Les usagers qui empruntent cette voie à pied ou à bicyclette ne bénéficient actuellement d'aucun aménagement susceptible d'améliorer les conditions et la sécurité de leur parcours.*

*Afin de sécuriser le passage de piétons et des cyclistes, il convient d'aménager une piste cyclable et piétonne isolée de la chaussée principale sur la partie formant la montée accédant au bourg.*

*Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain appartenant aux consorts Perochon, lesquels ont donné leur accord pour céder cette parcelle à la ville de Châtellerault.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**VU** le compromis de vente en date du 13 février 2008,

**CONSIDERANT** l'intérêt public de cette opération,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir des consorts Perochon la parcelle cadastrée section HD n°35 pour une contenance de 6 a 55 ca située le long de la route départementale n°39 au prix de 1€/m<sup>2</sup> soit la somme de 655€ toutes indemnités comprises,

2) d'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la ville, en l'étude de maître PHILIPPON, notaire à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputée sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1027/4100.

**UNANIMITE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 30.05.08 n° 106354

Publié en mairie

Le 27.05.08

La 1<sup>ère</sup> adjointe

**Maryse LAVRARD**

# VILLE DE CHÂTELLERAULT SECTION HD

